

DECISION N° 0161 /MENET- FP/DRH/SDPAA
du 02 FEV 2018

Portant affectation d'Inspecteurs d'Orientation issus du Concours Professionnel
au titre de l'année scolaire 2017-2018

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** le décret n°66-125 du 31 mars 1966, portant fixation d'indemnité de fonction en faveur de certains personnels enseignants de l'Enseignement du Premier degré, de l'Enseignement du Second degré et de l'Enseignement Technique ;
- Vu** le décret n°93-607 du 2 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant Classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu** le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu** le décret n°2017-150 du 1er mars 2017, portant Organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu** Le décret n°2017-474 du 19 juillet 2017, portant Nomination du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2017-475 du 19 juillet 2017, portant Nomination de Membres du Gouvernement ;
- Vu** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu** La lettre référencée n°477/MENET-FP/DOB/Scd du 13 novembre 2017 de la Direction de l'Orientation et des Bourses ;
- Vu** Les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1 : Les Inspecteurs d'Orientation issus du Concours Professionnel dont les noms suivent, mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, par le Ministère de la Fonction Publique, sont affectés conformément au tableau ci-après :

N°	N° matricule	Nom et Prénoms	Sexe	DRENET-FP	Etablissement D'Affectation
1	346525S	BOLOU DJEDJE ELIE	M	FERKESSEDOUGOU	LYCEE MODERNE FERKESSEDOUGOU
2	315580X	BRAHIMA KOULIBALY	M	BONGOUANOU	LYCEE MODERNE DE M'BATTO
3	269249G	KADJA KONGOTEHI ALBERT	M	BONDOUKOU	LYCEE MODERNE BAD DE KOUN FAO
4	271201K	KONE ADAMA	M	BOUNDIALI	LYCEE MODERNE BOUNDIALI
5	269318V	MARIKO AMINATA	F	ADZOPE	COLLEGE MODERNE OGHLOWAPO

N°	N° matricule	Nom et Prénoms	Sexe	DRENET-FP	Etablissement D'Affectation
6	274303L	MEITE NAMORY	M	BOUNA	LYCEE MODERNE BOUNA
7	285951Z	OUATTARA SIE MAMADOU	M	BOUNDIALI	LYCEE ZIKITIE DE KOUTO
8	299330L	SIA BROU JOSEPH	M	DUEKOUE	LYCEE MODERNE DUEKOUE
9	275130B	VAMI BI GUESSAN VICTORIEN	M	MAN	LYCEE MODERNE MAN
10	303071C	YEO NAVAGA	M	KORHOGO	LYCEE MUNICIPAL SINEMATIALI

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH 1
 DRH/SDPAA 1
 DRENET-FP 36
 Service d'Accueil 1
 Intéressé 1



Mamadou BARRO